

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 560

présenté par  
M. Sirugue  
-----**ARTICLE 26**

Après l'alinéa 36, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* À la seconde phrase de l'article L. 5134-30-2, les mots : « au 2° de » sont remplacés par le mot : « à » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence

Il s'agit de remplacer une référence au RSA « socle », qui n'existera plus en tant que tel, par une référence au RSA. Cette conséquence de la création de la prime d'activité, tirée dans de nombreux codes et lois, a été omise en l'occurrence.